

# PROCEDURE DE RÉSERVATION et INFORMATION SUR LES SÉJOURS FAMILLES

## ÉTÉ 2025

**Le salarié doit retirer auprès de son Comité d'Entreprise, la fiche de présentation ainsi que le bulletin de réservation « ETE 2025 » des séjours proposés aux dates suivantes:**

*Les bulletins sont téléchargeables sur le site internet du Hameau des Champs (page d'accueil)*

*ou sur le site internet du CIE THALES (rubrique séjour familles).*

- **SEMAINE 1 (E1) : du dimanche 27 juillet 2025 au dimanche 3 août 2025**
- **SEMAINE 2 (E2) : du dimanche 3 août 2025 au dimanche 10 août 2025**
- **SEMAINE 3 (E3) : du dimanche 10 août 2025 au dimanche 17 août 2025**
- **SEMAINE 4 (E4) : du dimanche 17 août 2025 au dimanche 24 août 2025**

Muni de son bulletin de réservation, le salarié doit contacter, par mail ou par téléphone, le gestionnaire du centre de vacances « LE HAMEAU DES CHAMPS » pour réserver son séjour et obtenir son numéro de dossier (obligatoire).

Les chambres seront attribuées en fonction du nombre prévisionnel de personnes devant être hébergées. Le centre confirmera l'inscription par la remise **d'un numéro de dossier** (un dossier par chambre).

Les prix comprennent l'hébergement, l'ensemble des repas du jour d'arrivée (entre **16h00 et 18h00**) au jour du départ (**10h00** et panier repas pour le midi) ainsi que les équipements mis à disposition. Le linge de toilette ainsi que le linge de lit sont fournis et le ménage (une fois par semaine) est assuré par nos soins.

NB : les animaux, quelque soit leur taille ne sont pas admis au Hameau des Champs

**Le prix comprend aussi :**  
**deux sorties randonnées encadrées par un accompagnateur Moyenne Montagne ( 2 x 12 personnes)**  
**et**  
**une sortie escalade encadrée par un guide de Montagne (3 x 6 personnes)**

Les prix ne comprennent pas la taxe locale de séjour (due uniquement pour les adultes) (1,00€/nuit/adulte).

**Pour confirmer la réservation :** le salarié devra faire parvenir **dans les 8 jours** au centre de vacances « LE HAMEAU DES CHAMPS » son **dossier complet**.

**Le dossier comprendra :**

Le bulletin de réservation avec cachet du CE et numéro de dossier + Chèque (à l'ordre du CIE THALES) devra être envoyé par la poste au Hameau des Champs ou par mail à [contact@hameaudeschamps.fr](mailto:contact@hameaudeschamps.fr) si l'acompte est réglé par virement bancaire (IBAN : FR76 1027 80 63 4600 0211 6380 176) d'un montant de 30% du montant total. Possibilité de régler l'acompte par Chèque Vacances Connect.

Dès la réception du dossier complet et de l'acompte, le Hameau des Champs vous enverra par mail le bon de séjour à remettre à votre arrivée ainsi que la facture de solde à régler à votre arrivée.

Possibilité de régler par chèque, chèques Vacances, chèques vacances Connect, espèce, CB ou virement instantané.

Un livret d'accueil (succinct) vous sera envoyé par mail au moins un mois avant votre arrivée, un plus complet vous sera remis à votre arrivée.

**Pour nous faire parvenir votre dossier :**

**« Le Hameau des Champs »  
280, route de Coutalon  
73270 Arêches-Beaufort**

**M. Vincent GABORIT**

**Tél. : 04.79.10.39.60**

**E-mail : [contact@hameaudeschamps.fr](mailto:contact@hameaudeschamps.fr)**

**DESISTEMENT D'UNE OU PLUSIEURS PERSONNES**

<b>Plus de 30 jours avant le début du séjour</b>	40 € forfaitaires de frais de dossier
<b>Moins de 30 jours avant le début du séjour</b>	15 % de la valeur du séjour de(s) personnes désistée

**CONDITION D'ANNULATIONS**

**A noter : Le CIE ne propose pas d'assurance annulation aux salariés.**

**EN CAS DE DESISTEMENT OU D'ANNULATION DU FAIT DU SALARIE, LES SOMMES RETENUES SERONT LES SUIVANTES :**

**ANNULATION DU DOSSIER AVANT LE DEBUT DU SEJOUR**

<b>Plus de 30 jours</b>	40 € forfaitaires de frais de dossier
<b>Entre 30 jours et 10 jours</b>	Montant total de l'acompte
<b>Entre 9 jours et 1 jour</b>	70 % de la valeur du séjour
<b>Non présentation à la date du séjour</b>	100 % de la valeur du séjour